

artistique qu'il renfermait. Il traite du projet d'un établissement propre à l'éducation des jeunes gens destinés aux sciences, aux arts et au commerce. Disons encore que Perrache aida Nonnotte à doter notre ville d'une école de dessin destinée à favoriser le développement des manufactures.

Au milieu de tous ces travaux, Perrache n'abandonne pas son art de prédilection, la sculpture ; non-seulement il cherche par des écrits à en poser les règles et à en stimuler le goût, mais il accepte tous les ouvrages que le Consulat veut bien confier à son talent. Les Archives de Lyon disent :

« BB, 322, 1755... le Consulat, après avoir jugé que
« la décoration d'un édifice aussi considérable (la salle
« de spectacle construite par Soufflot) exigeait que les
« ouvrages de sculpture qui doivent y servir d'ornement
« fussent exécutés par les mains les plus habiles, et que
« le sieur Michel-Antoine Perrache, académicien de la
« Société royale, étant le seul sculpteur de cette ville en
« état de bien répondre aux vues du Consulat à cet égard,
« il n'était pas possible de donner cette entreprise par
« adjudication, fit un traité avec Perrache pour l'exé-
« cuter au prix de 6,000 livres pour les travaux d'art de la
« façade du nouveau théâtre, bas-reliefs, festons, groupes
« d'enfants, etc.

« BB, 325, 1758. Mandement de 1,621 livres à Michel-
« Antoine Perrache, sculpteur, pour tous les ouvrages de
« sculpture en plâtre ou autrement par lui faits dans l'in-
« térieur de la nouvelle salle de spectacle.

« BB, 327, 1760. Mandement de 7,320 livres à Michel
« Perrache pour avoir dirigé la construction d'une fon-
« taine publique destinée à remplacer le puits de la place
« des Jacobins, que le Consulat a fait combler.